



Assurance décès invalidité

Par **geminou**, le **13/04/2008** à **18:22**

Bonjour,

Nous avons pu entendre que lors d'une cessation de contrat d'une assurance décès-invalidité à la suite d'une fin de remboursement de prêt, une partie la somme versée à cette assurance "décès invalidité" pouvait nous être restituée si aucune demande de notre part envers celle-ci en avait été demandé lors de la période du contrat.

Quand est-il exactement?

Merci de vos réponses.